



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative Séance du 10 octobre 2024

Légalement convoqué le 3 octobre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 10 octobre 2024 à dix-huit heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024.84	Renouvellement de l'autorisation des jeux du casino	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.85	Budget Commune - Décision Modificative n°3	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.86	Subvention d'équilibre au budget annexe base nautique	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.87	Dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.88	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.89	Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.90	Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque SANTÉ dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.91	Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque PRÉVOYANCE dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80.	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024.92	Convention avec la FDE 80 : effacement et renforcement du réseau rue de l'Authie	14 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 10 octobre 2024 à 20h02 .

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.